Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261117-2026_57-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de convocation : 06 novembre 2026
Date d'affichage : 06 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Alban BERTHELOT, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN, Mme Chris HOZE.

Était absente excusée : Mme Florence GUERIN

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h05.
Chris HOZE est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026 - 57
Objet : EPCI – RENOUVELLEMENT DE LA CTG 2027-2031 (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE)

Exposé : Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une convention territoriale globale (CTG) a été signée avec la CAF d'Ille et Vilaine, la MSA des Portes de Bretagne, Montfort Communauté et ses communes membres, pour la période 2022 – 2026.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le volet social et familial du projet de territoire, pour le maintien et le développement des services afférents à celui-ci, notamment en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce projet est établi à partir du diagnostic partagé et de la synthèse de l'évaluation de la CTG précédente tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Ainsi, la CTG a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les communes ou la communauté de communes.
- De définir un plan d'actions composé d'axes et d'orientations stratégiques permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Par suite de l'évaluation de la CTG 2022 – 2026 aux côtés de la CAF d'Ille et Vilaine et des différents partenaires, ainsi qu'au diagnostic social territorial effectué en 2026, quatre axes socioéducatifs ont été identifiés, eux-mêmes déclinés en orientations stratégiques, qui se traduiront par des actions (récurrentes, spécifiques/multi-porteurs, phares) programmées sur la période 2027 – 2031 :

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261117-2026_57-DE

Axe 1 : Favoriser un accueil inclusif et de qualité pour tous les publics

- Orientation stratégique 1.1 => Renforcer l'accessibilité de tous et améliorer l'inclusion des publics en situation de handicap
- Orientation stratégique 1.2 => Développer l'interconnaissance entre acteurs du territoire et encourager la mutualisation des ressources et des pratiques
- Orientation stratégique 1.3 => Soutenir la professionnalisation, l'attractivité et la valorisation des métiers de l'animation, du social et de la petite enfance

Axe 2 : Encourager la mobilité et l'accès aux pratiques éducatives, culturelles et sportives

- Orientation stratégique 2.1 => Favoriser l'accès de tous aux activités culturelles, sportives et de loisirs comme leviers d'épanouissement et de cohésion sociale
- Orientation stratégique 2.2 => Développer les solutions de mobilité, l'accès aux droits et aux services, aux activités et aux équipements du territoire
- Orientation stratégique 2.3 => Poursuivre l'accompagnement socioéducatif des publics et garantir la continuité éducative

Axe 3 : Renforcer la prévention et l'accès à l'information

- Orientation stratégique 3.1 => Déployer des actions de prévention adaptées aux besoins des habitants et aux enjeux du territoire
- Orientation stratégique 3.2 => Faciliter l'accès à une information lisible, coordonnée et de proximité pour les familles et les partenaires
- Orientation stratégique 3.3 => Accompagner les familles et renforcer les actions de soutien à la parentalité
- Orientation stratégique 3.4 => assurer une veille sociale concernant les besoins en matière d'accueil

Axe 4 : Permettre la participation à la vie locale et développer l'autonomie

- Orientation stratégique 4.1 => Accompagner les parcours individuels et favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Orientation stratégique 4.2 => Accompagner l'apprentissage de la citoyenneté et développer les dynamiques de solidarités

Pour rappel, la CTG se décline en conventions spécifiques dites « conventions d'objectifs et de financement – bonus territoire CTG », à l'échelle de la communauté de communes et des communes pour les services suivants :

- Relais Petite Enfance
- Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, enfance et jeunesse
- Formations BAFA – BAFD
- Coordination CTG

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales,
Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,
Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel,

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261117-2026_57-DE

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf d'Ille-et-Vilaine, en date du 1er décembre 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg. (Date de la décision de la CAS sur la stratégie globale Ctg),
Vu la présentation en Bureau Communautaire en date du 04 juin 2026,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Considérant les dynamiques en cours en termes d'actions familiales sur le territoire de Montfort Communauté,

Il est donc proposé de renouveler, pour la période 2027 – 2031, cette convention territoriale globale afin de développer et renforcer les actions sur les champs de compétences et domaines d'intervention partagés précités.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** renouvellement de la signature de la convention territoriale globale
- **autorise** Madame Le Maire à signer la convention et les documents se rapportant à la présente délibération
-**autorise** Madame Le Maire à signer les conventions afférentes.

La Secrétaire de séance,
Chris HOZE

Le Maire,
Fabienne BONDON

MAIRIE DE LA NOUAYE (ILLE-ET-VILAINE)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire